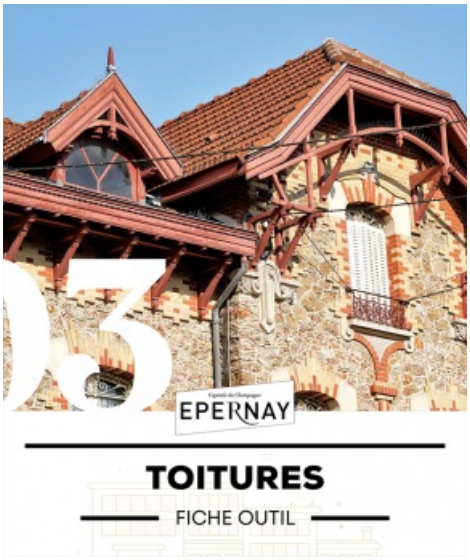
Fiches outils - SPR (Site Patrimonial Remarquable) d’Epernay

Le Site Patrimonial Remarquable d’Epernay a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de la ville.



Travaux soumis à déclaration de travaux :

De manière générale, les travaux suivants sont soumis à autorisation d’urbanisme :

- l’extension d’un bâtiment existant
- des travaux modifiant l’aspect extérieur
- des constructions nouvelles
- le changement de destination d’un bâtiment.

Dans les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), les travaux de ravalement sont également soumis à autorisation, même si ceux-ci consistent à réaliser des travaux identiques à l’existant.

La délivrance d’une autorisation d’urbanisme (Déclaration Préalable ou Permis de Construire) permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d’urbanisme.

Fiches outils :

Le nuancier conseil :

La Ville a réalisé un nuancier couleur destiné à guider les propriétaires désireux d'entreprendre des travaux de réhabilitation (façades, fenêtres et volets, portes et ferronneries), en veillant au respect d'une certaine harmonie.

Les devantures commerciales :

Les devantures participent à l’image d’une rue, à la perception d’un quartier ; en cela elles doivent être en accord avec l’architecture des façades qui les supportent et s’adapter à la typologie du bâti.

Les menuiseries :

Les menuiseries extérieures - portes d’entrées, portes de garage, volets et fenêtres - participent à l’expression architecturale d’une maison ou d’un immeuble. Elles jouent un rôle prépondérant dans le dessin de la façade et permettent d’assurer l’unité d’un ensemble d’habitations.

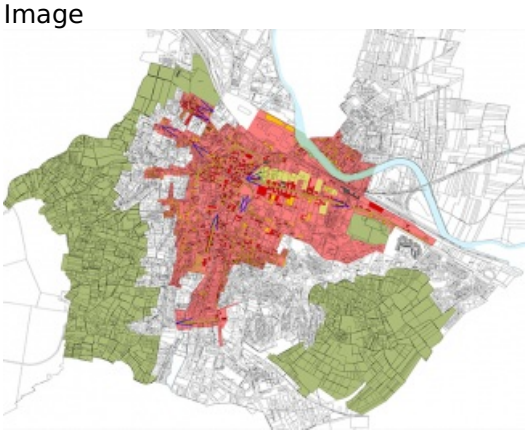
Les toitures :

L’harmonie du paysage urbain d’Epernay provient pour partie d’un effet d’ensemble constitué par les toitures du centre ancien ; les combles à la Mansart avec terrassons et brisis se retrouvent dans de nombreuses maisons de la Ville.

Les façades

Une diversité de façades est présente à Epernay, principalement enduites, mais également en pierre ou en brique et plus rarement à pan de bois. Les façades sont représentatives des savoir-faire des artisans locaux et des matériaux disponibles. Par le jeu des teintes, des textures et les décors, elles participent pleinement à l’animation de la rue.

Documents
Nuancier couleur d'Epernay
Fiche outil "Devantures commerciales"
Fiche outil "Menuiseries extérieures"
Fiche outil "Façades"
Fiche outil "Toitures"
Liens utiles
Autorisation d’urbanisme - Service-public
Pour aller plus loin
Image



AVAP / SPR de la Ville d'Epernay

Image



Travaux, urbanisme : comment se faire aider ?

Image



Aides pour les ravalements de façades